

**CONSEIL
DE
PASTORALE**

PAROISSE ASSOMPTION
DE NOTRE-DAME
OSHAWA

Juin 2017

Lecture du livre des Actes des Apôtres (2, 42,43-46,47)

Dans les premiers jours de l'Église, les frères étaient fidèles à écouter l'enseignement des Apôtres et à vivre en communion fraternelle, à rompre le pain et à participer aux prières. La crainte de Dieu était dans tous les cœurs ; beaucoup de prodiges et de signes s'accomplissaient par les Apôtres. Chaque jour, d'un seul cœur, ils allaient fidèlement au Temple, ils rompaient le pain dans leurs maisons, ils prenaient leurs repas avec allégresse et simplicité. Ils louaient Dieu et trouvaient un bon accueil auprès de tout le peuple. Tous les jours, le Seigneur faisait entrer dans la communauté ceux qui étaient appelés au salut.

C.C.C.B. 1984

"Le conseil paroissial de pastoral est un organisme qui réunit laïcs et religieux qui ensemble avec leurs pasteurs, travaillent conjointement à édifier la paroisse comme une vivante communauté chrétienne. En termes strictement légaux, seul le pasteur est responsable des décisions prises et doit répondre auprès de l'évêque ou de la communauté paroissiale. Même si elles ont été élaborées et décidées avec d'autres."

I. LA MISSION DE LA PAROISSE – vivre la foi, notamment :

- Annoncer la personne de Jésus et son enseignement (catéchèse)
- Expérimenter la fraternité (e.g. accueil, visites, fêtes, Chevaliers de Colomb, Filles d'Isabelle)
- Célébrer la foi en union avec le diocèse et l'Église universelle (e.g. liturgie, Coursillo)
- S'engager au service des plus petits (e.g. charité, justice sociale, ré évangélisation)

II. QU'EST-CE QU'UN CONSEIL PAROISSIAL DE PASTORALE?

C'est un groupe de chrétiens et de chrétiennes catholiques qui partagent le souci de contribuer activement à la réalisation de la mission de leur paroisse.

Il est d'abord un organisme consultatif de réflexion, d'orientation et de concertation.

Il examine la vie de la communauté paroissiale pour y déceler les appels de l'Esprit Saint et les signes de son action dans la communauté.

III. LA MISSION DU CONSEIL DE PASTORALE ET DE LITURGIE – en deux volets principaux :

1. Aider la communauté paroissiale à vivre sa mission en toute responsabilité et fidélité
2. Permettre aux ministres ordonnés et aux forces vives (i.e. personnes engagées) de la communauté paroissiale de travailler ensemble au service de la mission de la paroisse dans le respect des responsabilités de chacun et chacune de ses membres.

IV. LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE PASTORALE ET DE LITURGIE

Selon le Code de droit canonique (canon 536 § 1) « un conseil pastoral sera établi. Dans ce conseil, qui est présidé par le curé de la paroisse, les fidèles du Christ, en union avec ceux qui en raison de leur office sont engagés dans la charge pastorale de la paroisse, apporteront leur secours pour favoriser l'action pastorale. Le conseil de pastorale a un vote seulement consultatif, et il est gouverné par les normes établies par l'évêque du diocèse. »

Dans notre cas, sous la coordination du curé de la paroisse, Le conseil de pastorale est chargé de favoriser les orientations pastorales de la paroisse et du diocèse, et de mandater des responsables chargés d'animer les comités qui le composent.

Le conseil de pastorale est un lieu où ses membres pratiquent le dialogue, le respect mutuel et l'expérience ecclésiale.

Ses membres doivent être capables de travailler harmonieusement, de discerner les enjeux majeurs de la pastorale d'aujourd'hui, d'être solidaires de leur curé, des autres membres du conseil et de l'ensemble des paroissiens.

V. LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL DE PASTORALE

1. Examiner la vie de la communauté paroissiale afin d'identifier les besoins pastoraux en lien avec les quatre dimensions de la vie chrétienne énoncées dans la mission de la paroisse
2. Bâtir un plan d'action pastoral en communion avec les priorités pastorales du diocèse
3. S'assurer que l'activité pastorale demeure fidèle à la mission de la paroisse et de l'Église
4. Évaluer les pratiques en cours en vue de leur amélioration possible
5. Faire des suggestions visant à dynamiser l'action pastorale et à l'orienter davantage vers une plus grande conformité à l'Évangile
6. Lancer de nouveaux projets pastoraux en faveur des groupes spécifiques (par exemple : les jeunes, les familles monoparentales, les aînés, les migrants, les réfugiés, etc.)
7. Dynamiser le bénévolat au sein de la paroisse
8. S'auto évaluer annuellement

VI. LA COMPOSITION DU CONSEIL DE PASTORALE

En plus du curé de la paroisse et des autres qui participent en raison de leur office à la charge pastorale de la paroisse (cf. *VIII. L'équipe d'animation pastorale*), Le conseil de pastorale est composé d'un nombre raisonnable de membres dont certains peuvent représenter les comités, mouvements et associations chrétiennes de la paroisse.

On devra s'assurer que le CPL soit représentatif de l'ensemble de la communauté de la paroisse (jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, etc.).

VII. LES CRITÈRES DU CHOIX DES MEMBRES DU CONSEIL DE PASTORALE

1. Être un membre actif de la paroisse.
2. Avoir une vie de foi en Jésus Christ inspirée de l'Évangile, et accepter ses responsabilités de baptisé
3. Avoir une vision d'une Église-communion

CONSEIL DE PASTORALE ET DE LITURGIE DE LA PAROISSE ASSOMPTION DE NOTRE-DAME D'OSHAWA

4. Avoir un souci de l'ensemble de la paroisse
5. Avoir une capacité de réflexion, d'écoute et d'expression
6. Vouloir travailler avec d'autres personnes
7. Être disponible pour participer aux réunions du CP.

Note : Le curé fera le discernement avec un membre

VIII. LE MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL DE PASTORALE

La durée du mandat d'un membre du CP est de deux (2) ans, renouvelable.

Cependant, d'autres paroissiens peuvent s'intégrer au CP à n'importe quel moment de l'année pastorale (i.e., de septembre à juin).

IX. LES RÉUNIONS DU CONSEIL DE PASTORALE

Le CP se réunira mensuellement. Les membres auront l'occasion, par exemple, d'aborder une dimension de la vie chrétienne ou d'évaluer les besoins de la communauté paroissiale.

Il est important d'établir un calendrier des rencontres au début de l'année pastorale afin de favoriser la présence de tous les membres.

X. LES FONCTIONS SPÉCIFIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL DE PASTORALE

1. La Présidence du CP

Le curé préside le CP (canon 536 § 1) en vertu de la charge pastorale de la cure des âmes qui lui est confiée par l'évêque. Par conséquent :

- 1.1. Il est responsable de la mise sur pied et du bon fonctionnement du CP.
- 1.2. Il s'assure que le CP joue son rôle et exerce ses responsabilités.
- 1.3. Il favorise de bonnes relations avec les divers groupes paroissiaux.

2. La Co-présidence du CP

Un membre du CP est élu par les autres membres pour partager la présidence du conseil de pastorale et de liturgie. Cette personne est choisie en raison de ses compétences et de ses habiletés. Par conséquent :

- 2.1 Elle voit à la bonne marche du CP et devient responsable avec le président de sa vitalité et de sa fidélité à poursuivre les objectifs proposés et à accomplir ses responsabilités.
- 2.2 Elle prépare l'ordre du jour des réunions en collaboration avec le président et la secrétaire du CP
- 2.3 Elle anime les réunions du CP en l'absence du curé et voit à ce que tous les membres expriment leurs opinions en toute liberté et ouverture.
- 2.4 Elle se doit d'agir en communion avec le président du CP, les autres membres, les divers groupes paroissiaux et le diocèse.

3. Le Secrétariat

La personne en charge du secrétariat est choisie parmi les membres du CP. Il est souhaitable que cette fonction soit assumée par une même personne tout au long de l'année. Elle assure la mémoire du CP en exécutant les tâches suivantes :

- 3.1 Convoquer les membres du CP aux réunions
- 3.2 Préparer l'ordre du jour avec la co-présidence
- 3.3 Préparer la documentation nécessaire pour la tenue de la réunion
- 3.4 Rédiger les comptes rendus des réunions du CP
- 3.5 Conserver les comptes rendus et autres documents du CP pour les archives paroissiales.

XI. LES COMITÉS

Tous les comités sont redevables au CP :

Création d'un gabarit pour chaque comité

- But
- Moyens
- Action
- Définition

1. Le comité d'Éducation à la foi - Ce comité est chargé d'assurer les aspects suivants :

- Formation des catéchètes à l'évangélisation en vue de :
- Préparation aux Sacrements d'initiation chrétienne (premier Pardon, première Communion, Confirmation)
- Préparation au Baptême et au Mariage
- Pastorale jeunesse, aînés, personnes seules
- Catéchèse familiale

2. Le comité Fraternité - Ce comité est chargé des aspects suivants :

- Mouvements (e.g. Mouvement Cursillo, Filles d'Isabelle, Chevaliers de Colomb)
- Accompagnement des personnes en deuil
- Activités sociales (e.g. comptoir du livre, COFRD, AFCF)
- Fêtes paroissiales (e.g., pour les bénévoles) et célébration des anniversaires
- Pastorale auprès des malades et Communion aux malades
- Rejoindre les paroissiens qui se sont éloignés, retrouver, retracer
- Personnes seules

- 3. Le comité de Justice Sociale** - Ce comité s'engage pour la transformation du monde et spécifiquement des aspects pastoraux suivants :
- Mouvement d'action catholique : (e.g. pro-Vie, pour la Paix, solidarité internationale et engagement social politique et communautaire)
 - Développement et Paix (e.g. promouvoir les collectes spéciales et humanitaires et éducation)
 - Aide humanitaire-(e.g. paniers de Noël), banque alimentaire / banque de charité (e.g. cuisine S. Vincent, Centrepol roulant)
 - Groupe d'action sur des enjeux sociaux (e.g. chômage, famille, etc.)
- 4. Le comité d'Accueil** - Ce comité est chargé de l'accueil :
- Lors des célébrations liturgiques et communautaires.
 - Des nouveaux arrivants dans la paroisse
 - Trousse d'accueil (y joindre le calendrier communautaire du COFRD)
Après un certain temps, les présents à la communauté pour les accueillir officiellement (avec leur accord)
 - Faire un suivi avec eux
 - Remplir le formulaire d'inscription à la paroisse
 - Donner les enveloppes
 - Communication (e.g. ; Annonces communautaire, téléviseur, Site Web feuille volante, feuillet paroissial)
- 5. Le comité Liturgique** - Ce comité est chargé des prières et des célébrations, notamment :
- Messes dominicales
 - Servants
 - Lecteurs
 - Musiciens et Chorales
 - Ministres de Communion
 - Sacristie
 - Familles pour présenter les offrandes
 - La quête
 - Préparation matérielle concrète des fêtes religieuses/liturgiques
 - Groupes ou mouvements de prière
 - Partage de la liturgie du dimanche
 - Prière qui approfondit la parole
 - Chapelet
 - Retraite paroissiale (en Avent et/ou en Carême)
 - Ressourcement et prière biblique
 - Célébration de la parole
 - Célébration des sacrements

Note : Les tâches ci-dessus ont besoin de formation

XII. LE RESSOURCEMENT DU CP

Les membres du CP devront se donner des temps de ressourcement et de prière afin de mettre à jour leurs connaissances religieuses et approfondir leur foi.

1. Temps de prière :

Chaque réunion mensuelle devrait être précédée d'une célébration eucharistique avec des intentions de prières spécifiques pour les membres de la communauté paroissiale.

2. Temps de ressourcement spirituel :

Les membres du CP se feront un devoir de participer à une session de formation et de ressourcement annuelle si possible afin de se perfectionner, de s'enrichir spirituellement et de se donner des outils pour être plus compétents dans leurs tâches de témoins de Jésus Christ dans l'Église et dans le monde.

XIII. L'ÉQUIPE D'ANIMATION PASTORALE

L'équipe d'animation pastorale est composée des personnes qui ont reçu de l'évêque un mandat pour animer un aspect de la pastorale au sein de la paroisse (par exemple : diacres permanents, agents (es) de pastorale). Celles-ci sont membres de droit du CP.

XIV. LES GROUPES PAROISSIAUX

Plusieurs mouvements, organismes, associations et services existent dans la communauté, sans être nécessairement membres du CP. Ceci étant, le CP devra :

1. Veiller à entretenir de bonnes relations avec tous les groupes paroissiaux et être attentif à leur travail (COFRD, AFCF, Amicale, Jeunesse d'Hier, ACFO D-P)
2. Sensibiliser les groupes aux priorités pastorales de la paroisse
3. Susciter la communion entre les différents groupes en faisant circuler l'information et en organisant des activités qui créent des liens et des solidarités entre les groupes.

Ce document de travail est inspiré du document *Conseil de pastorale paroissial* préparé par le Service diocésain de la pastorale du diocèse d'Edmundston, NB)

http://www.diocese-edmundston.ca/fr/docs1/pastorale_depliant_cpp_sep07.pdf